

ANNEXE 3

Décision du Conseil d'Etat du Canton de Vaud



DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Séance du 3 novembre 2010

Présidence de M. Pascal Broulis, président

Sur proposition du DEC

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

- d'adopter l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération Lausanne-Morges
- d'adopter le Protocole additionnel à la Convention du 22 février 2007 et son annexe, les Tableaux des mesures pour le PALM
- d'adopter l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération yverdonnoise agglôY
- d'adopter le Protocole additionnel à la Convention du 21 décembre 2007, et son annexe les Tableaux des mesures pour agglôY
- d'adopter l'Accord sur les prestations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois
- d'adopter le Protocole additionnel à la Charte du 5 décembre 2007, et son annexe, les Tableaux des mesures pour le PAFVG.

Extrait conforme, l'atteste
LE CHANCELIER

Vincent Grandjean